

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 11 et dimanche 12 décembre

National 3
R1 – R2 – R3
Seniors D1 à D6
U19R1
U18R1 – R2
U17 D1
U15 D2
U13D1 – D2 – D3
Plateaux U11 Golf Foot

Lundi 13 décembre

Comité de Direction

Mercredi 15 décembre

Commission Sportive
Commission de l'Ethique

Jeudi 16 décembre

Commission des Jeunes
Commission de Discipline

Vendredi 17 décembre

Commission des Terrains

PORT DU MASQUE

À partir du 26/11/21

pass COVID-19
sanitaire

La pratique sportive et les événements sportifs se poursuivent normalement et restent soumis à la présentation d'un pass sanitaire.

Le port du masque devient obligatoire dans les équipements sportifs (clos et plein air).

Pendant la pratique sportive, le masque doit être retiré.



SOMMAIRE

Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres	p. 14
Avis aux éducateurs	p. 15
Commission Sportive	p. 16
Commission des Jeunes	p. 27
Commission d'Arbitrage	p. 30
Réserve technique	p. 30
Commission de l'Ethique	p. 38
Documents divers	p. 41

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



F. Cousin
SERVICE TRAITEUR

DEVENIR ARBITRE

FORMATION INITIALE D'ARBITRE

DU 07 AU 09 JANVIER 2022

À POITIERS

LABEL SENIORS LFNA

INSCRIPTIONS
AVANT LE

15 DECEMBRE

DEFIS SPORTIFS

ATTENTION :
DERNIER RAPPEL

PASS SPORT

PROLONGÉ JUSQU'À FIN
FÉVRIER



PARTENAIRE

Événements professionnels ou privés, réunions ou réceptions ?

F. Cousin
SERVICE TRAITEUR

Nos services traiteurs et nos restaurants, nos salons de réception de 20 à 500 personnes sont à votre disposition

Contactez-nous !

Bistrot Chic



RDV - Le Rendez-vous

4 rue Annet Segeron - Poitiers Biard
Tél. 05 49 58 02 72
contact@rdv-restaurant.fr

Art et Gastronomie



L'Atelier : Le Grand Large / 10 Rue du Clos Marchand - Poitiers
Tél. 05 49 61 35 94 / atelier-cousin@fr.oleane.com

Nos établissements
disposent de
parkings gratuits
et faciles d'accès

POITIERS (siège social)

7 Rue Marcellin Berthelot 86000 POITIERS
Tél. 05 49 41 09 14 / info@cousin-traiteur.fr

LA ROCHELLE

Rue du 8 Mai, ZAC de Beaulieu 17138 PUILBOREAU
Tél. 05 46 35 57 70 / contact@cousintraiteur-lr.fr

SIÈGE SOCIAL
F. COUSIN



POITIERS

L'ATELIER

● LA ROCHELLE

Evènements privés, Cousin traiteur vous accompagne de A à Z !

Nos services sont la garantie d'un évènement réussi grâce à une mise en scène soignée et personnalisée.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour n'importe quelle occasion :

Mariages, anniversaires, baptêmes, communions, fêtes de familles, soirées entre amis, apéritifs dînatoires, réunions associatives, repas de fêtes (Noël et Nouvel an)...

Quels que soient vos goûts, le style de réception que vous désirez et votre budget, Cousin Traiteur s'adapte tout en restant créatif et soigneux.



Vous désirez avoir une idée du coût de votre réception avec Cousin Traiteur ?

> Effectuez une demande de devis



AVIS AUX CLUBS

PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

Les prochains modules de formation dirigeants (PFFD) sont planifiés.

- **Découvrir la méthodologie de projet**

Samedi 05 février 2022 à Civaux

Samedi 02 avril 2022 au District

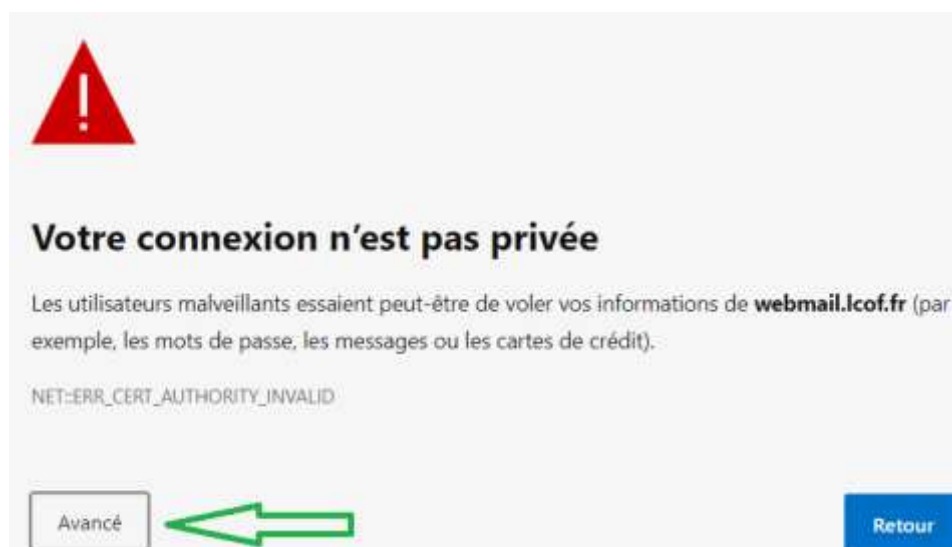
- **Construire et promouvoir un projet**

Samedi 05 mars 2022 à Civaux

Samedi 07 mai 2022 au District

Rappel : ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

PROBLEME ACCES MESSAGERIE ZIMBRA



Selon votre navigateur, cliquez sur les paramètres avancés.

- Google Chrome : « Détails »
- Microsoft Edge : « Avancé »
- Mozilla Firefox : « Avancé »

Ce serveur n'a pas pu prouver qu'il s'agit de **webmail.lcof.fr**. Son certificat de sécurité n'est pas approuvé par le système d'exploitation de votre ordinateur. Cela peut être dû à une configuration incorrecte ou à un utilisateur malveillant qui intercepte votre connexion.

[Continuer vers webmail.lcof.fr \(non sécurisé\)](#)



Puis cliquer sur « continuer vers webmail.lcof.fr »



NOUVELLES MESURES SANITAIRES APPLIQUÉES AU SPORT



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 novembre 2021

MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT

Dans un contexte de reprise de l'épidémie de covid-19, le Gouvernement a acté des mesures de nature à limiter la propagation du virus et protéger nos concitoyens.

Dans le champ du sport, l'objectif demeure de garantir la continuité d'une pratique sportive normale et la bonne tenue du spectacle sportif.

La mise en place du pass sanitaire pour accéder à un équipement sportif (couvert ou de plein air) ou participer à une compétition dans l'espace public, permet de préserver l'activité des pratiquants comme celle des salles, clubs et gestionnaires d'équipements.

En complément, et afin de protéger chacun efficacement contre le virus, le respect des mesures barrière est rappelé avec force et **le port du masque redevient obligatoire pour tous dans un équipement sportif dès le 26 novembre 2021, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.**

A noter :

A compter du 29 novembre, la durée de validité des tests PCR et antigéniques sera réduite à 24 h pour le passe sanitaire.

Secrétariat Presse
Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports
Tél : 01 40 45 90 15
Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr

Dans le prolongement des dernières annonces gouvernementales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le tableau actualisé relatif à la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à compter du 26 novembre 2021, mis en ligne hier soir par le Ministère chargé des Sports.

Il est accompagné d'un communiqué de presse qui appelle au renforcement des mesures barrières et précise que le port du masque redevient obligatoire pour tous dans un équipement sportif, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

A noter également qu'à compter de ce lundi 29 novembre, la durée de validité des tests PCR et antigéniques sera réduite à 24h pour le pass sanitaire.



Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 26 novembre 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet ; - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h à partir du 29/11 ; - Un certificat de rétablissement de la Covid-19. http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	En complément du pass sanitaire, le port du masque est de nouveau obligatoire dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (Signal).
Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption* pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs de plus de 12 ans	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire. Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.
Majeurs	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'événements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>



SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (types de pratiques adaptés au niveau de circulation du virus).
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières. Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre.
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable.

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.



PROLONGATION DU PASS'SPORT !



COMMUNIQUÉ PRESSE

Paris, le 19 novembre 2021

LE PASS'SPORT PROLONGÉ JUSQU'À FIN FÉVRIER 2022 ET ÉLARGI AUX ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP JUSQU'À 30 ANS

Le Gouvernement a créé en juin 2021 le Pass'Sport afin de favoriser l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs et soutenir le secteur sportif associatif. Plus de 900 000 jeunes ont déjà bénéficié du Pass'Sport au sein de 43 000 associations sportives. Le cap du million de bénéficiaires sera franchi fin novembre 2021.

Ouvert aux jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), **le Pass'Sport est désormais élargi aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans. Le Gouvernement a également souhaité prolonger le dispositif jusqu'au 28 février 2022 afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée d'en bénéficier.**

Véritable allocation de rentrée sportive financée par l'État, cette aide consiste en une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club. Elle peut être utilisée, en complément des autres aides mises en place par les collectivités locales, auprès de toutes les associations sportives affiliées et, sur les territoires de la politique de la ville, auprès des associations sportives agréées, participant au dispositif.

Depuis son lancement, la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie sont en tête des régions où le Pass'Sport a été le plus utilisé au regard du nombre d'allocataires potentiels.

En valeur absolue, le top 5 des régions qui enregistrent le plus de Pass'Sport utilisés à ce jour est : Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts de France et Nouvelle Aquitaine.

Au niveau national, les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport ont majoritairement plébiscité leur inscription dans des clubs de football, basket-ball, judo, gymnastique et tennis.

Inscrit au Projet de Loi de Finances 2022, le Pass'Sport est pérennisé au budget du Ministère chargé des Sports à hauteur de 100 millions d'euros.

Toutes les informations sur le Pass'Sport sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports

Tél : 01 40 45 90 15

Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr



Inscriptions suspendues durant le mois de décembre !

Message important de l'Équipe Pass'Sport du CDOS de la Vienne.

La deuxième vague du Pass'Sport s'est achevée le 30 novembre.

Une troisième vague de déclaration va s'ouvrir et mener le Pass'Sport 2021 jusqu'au 28 février 2022.

⚠ ATTENTION, notez que les inscriptions des nouveaux Pass'Sport sur le Compte Asso seront suspendues durant le mois de décembre.

Cette coupure est nécessaire pour assurer la mise en paiement de la deuxième vague et permettre la préparation des autres campagnes de début d'année.

La réouverture est prévue le 3 janvier 2022, pour l'inscription des bénéficiaires de la dernière vague jusqu'au 28 février.

Un texte d'information sera mis en ligne sur le Compte Asso pour informer les utilisateurs.

En cas de besoin, le CDOS est joignable au 05 86 28 00 10.

FORMATION PSC1

Pour faire suite au courrier du Président Stéphane BASQ annonçant la mise en place par le District d'une formation aux premiers secours PSC1, nous revenons vers vous pour vous apporter plus d'informations.

Afin de pouvoir organiser les sessions qui auront lieu principalement à la fin de chaque mois, nous vous remercions de bien vouloir compléter le questionnaire en ligne Google Forms ci-dessous :

<https://forms.gle/VH4XZ74n3EBuAXYH8>

Celui-ci a pour but d'estimer le nombre de personnes intéressées par cette formation.

Un calendrier des prochaines sessions sera prochainement transmis aux clubs.

PRATIQUE U7 / U9 : RAPPELS SUR LE FONCTIONNEMENT

La commission des Jeunes du District souhaite faire quelques rappels importants pour le bon fonctionnement de la pratique U7-U9 :

- Depuis le samedi 2 octobre tous les U7-U9 doivent être licenciés, c'est une obligation.
- À partir du jeudi 14 octobre 2021, la commission des jeunes étudie toutes les fiches :
 - Licences
 - Bilan de plateau
- Pour rappel, le club qui reçoit le plateau doit réceptionner les fiches (plateau + licences) pour **les transmettre au district dès le lundi** afin qu'elles soient traitées le mercredi.

Pour toute question, merci de vous rapprocher de votre responsable de secteur et/ou de consulter le document d'organisation (« Être responsable U7/U9 dans la Vienne », disponible sur le site du District, onglet Documents -> Documents généraux -> Jeunes

LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>



ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

LE LABEL SENIORS EST DE RETOUR !



Retrouvez ci-dessous le message de Saïd ENNJMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

Par ce mail, j'ai le plaisir de vous annoncer que le **Label Seniors** est de retour.

Je vous rappelle les objectifs de ce dispositif qui a vu le jour il y a 3 saisons : valoriser et accompagner tous les clubs, ruraux et urbains, petits et grands, départementaux et régionaux voire nationaux, pour un football accueillant, respectueux et solidaire.

Il porte sur 4 projets : associatif, sportif, éducatif, encadrement et formation.

Plus de 100 000 € de dotations seront alloués aux clubs labellisés en fonction du nombre de clubs éligibles et en fonction du niveau obtenu.

La durée de ce Label est de 3 ans.

Les clubs ayant déjà postulé peuvent s'inscrire de nouveau pour augmenter le niveau du Label (3 niveaux existants : Espoir – Excellence – Elite)

N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au 15 décembre 2021 grâce au lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHdZz-6oqbxr6OOGk2OrQWfFv4_CWYq2PIN-CHjgqnm16mKA/viewform

DÉFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District avant le 10 décembre prochain.



PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE : RAPPEL

COVID-19 PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

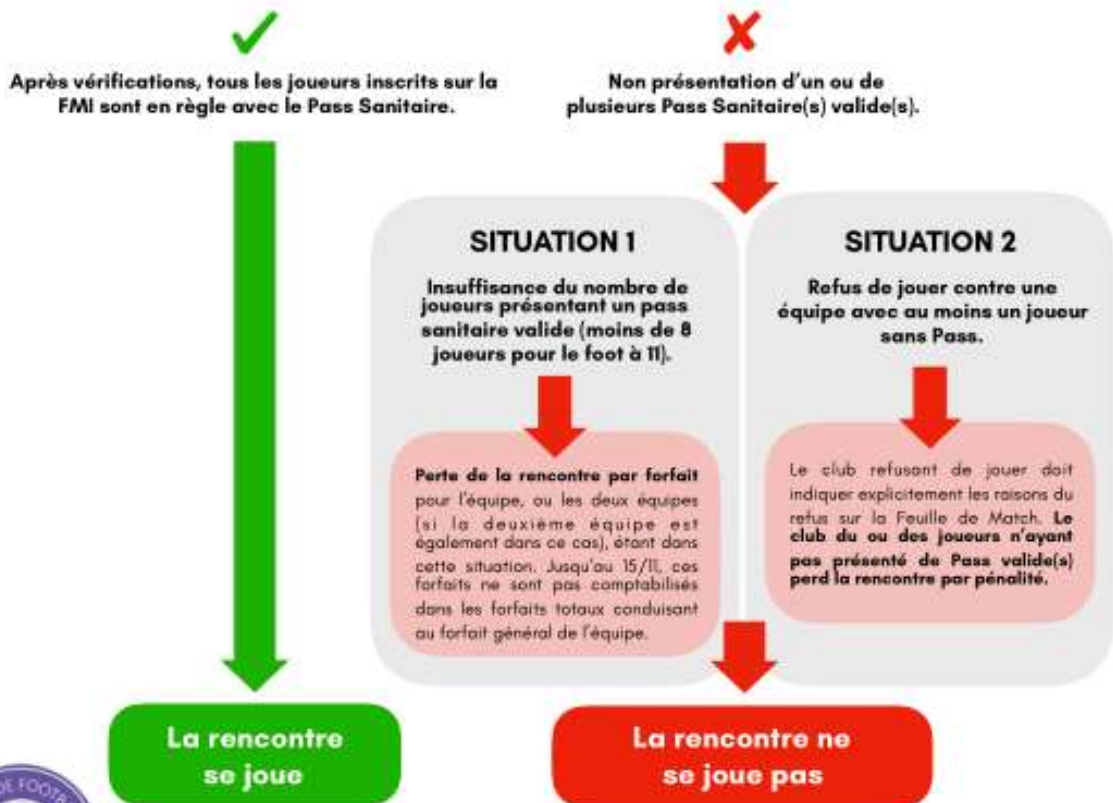
Qui peut vérifier ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Réfèrent COVID	<input checked="" type="checkbox"/>	Délégué officiel : supervise sans contrôler !
<input checked="" type="checkbox"/>	Educateur du club	<input checked="" type="checkbox"/>	Arbitre de la rencontre

Quand ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Au moment du contrôle des licences
-------------------------------------	------------------------------------

Cas de figure possibles après vérification des Pass





LANCEMENT DES TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

La 14^e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est ouverte !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :



2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 3 400 bonnes pratiques recensées
- 224 clubs récompensés
- 758 K€ de dotation globale

Le calendrier 2021-2022

Dépôt des candidatures du 1^{er} octobre 2021 au 17 décembre 2021

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2022

Jury d'audition des clubs : mars 2022

Cérémonie de remise des trophées : mai 2022

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées : <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr>



PROTCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matches amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.

Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégataires de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTCOLE SANITAIRE FFF

TÉLÉCHARGEZ LE PROTCOLE SANITAIRE FFF

TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre juridique de l'application du Pass Sanitaire)



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 14 JANVIER – lieu à définir (secteur Poitiers Sud)

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

FOOTINGS COLLECTIFS

VENDREDI 10 DECEMBRE – annulé

MARDI 14 DECEMBRE – RDV 19H devant le District



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

DEFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 08 décembre 2021 Procès-verbal n° 15

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 14 sans modification.

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	J 01 : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		5	17/10/21	23701645	Poitiers 3 cités (1) Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D2	A	3	02/10/21	237001933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/12/21 à 20h
D3	B	5	17/10/21	23703060	Beaumont St Cyr (3) Vouillé (1)	Coupe de France	12/12/21
D3	B	11	05/12/21	23703098	Pleumartin La Roche Posay (1) Migné Auxances (3)		12/12/21
D4	B	10	20/11/21	23702239	Bonneuil Matours / Archigny (1) Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	12/12/21
D4	D	10	20/11/21	23702500	Rouillé (2) St Maurice Gençay (1)	Intempéries	11/12/21 à 20h
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches La Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		9	28/11/21	23775472	St Cerbouille (1) Valdivienne Chauvigny (1)	Coupe de France	23/01/22
U11/13	C	1 Ph 2	27/11/21	24174817	Montmorillon (1) Loudun / ASM (1)		au plus tard le 18/12/21
U11/13	E	1 Ph 2	13/11/21	24174839	Lusignan (2) RC Parthenay Viennay (1)		au plus tard le 18/12/21
U11/13	E	1 Ph 2	27/11/21	24174846	Lusignan (2) Cerizaay / Interbocage (1)		au plus tard le 18/12/21



SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe Louis David	2	27/11/21	24129798	Adriers / Le Vigeant (1)	Brion St Secondin (1)		11/12/21 à 20h
	2	28/11/21	24129801	Bonnes (1)	Chauvigny (3)	Coupe de France	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Challenge du Poitou	1	17/10/21	24100946	Dissay (1)	Le Tallud (1)	Coupe de France	19/12/21

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

Sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Asac
Antran	Ingrandes	Poitiers Cep
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Poitiers Gibauderie
Avanton	La Pallu	Sèvres Anxaumont
Beaumont St Cyr	Lavoux - Liniers	Smarves Iteuil
Biard	Ligugé	St Benoît
Boivre	Migné Auxances	St Christophe
Bonnes	Montamisé	St Savin St Germain
Brion St Secondin	Montmorillon	Stade Poitevin
Buxerolles	Neuville	Usson l'Isle
Chasseneuil St Georges	Nouaillé Maupertuis	Valence en Poitou OC
Château Larcher	Oyré Dangé	Verrières
Châtelleraut SO	Ozon	Vicq sur Gartempe
Chauvigny	Payroux Charroux Mauprévoir	Villeneuve Chauvigny
Civaux	Pleumartin La Roche Posay	Vivonne
Coussay en Mirebeau	Poitiers 3 cités	Vouillé
		Vouneuil Béruges



DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23701692 : Poitiers 3 cités (1) – Rouillé (1) du 05/12/21

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1) d'un joueur (licence n° 2543240773) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 décembre 2021**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23703098 : Pleumartin La Roche Posay (1) – Migné-Auxances (3) en poule B du 05/12/21

Courriel du club de Migné-Auxances (04/12/21 à 15h04)

Match non joué pour cause de cas de Covid à Migné-Auxances.

La rencontre est remise au dimanche 12/12/21.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702113 : Cernay St Genest (2) – Coussay (1) en poule A du 05/12/21

Courriel du club de Cernay St Genest qui signale avoir déplacé la rencontre sur le terrain de St Genest suite à impraticabilité du terrain de Cernay.

La Commission remercie le club d'avoir fait au mieux afin que la rencontre puisse se dérouler.

Match n° 23702377 : Buxerolles (3) – Lavoux-Liniers (1) en poule C du 05/12/21

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Abraham ZINGA (06/12/21 à 13h30) signalant le non fonctionnement de la tablette.

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Match n° 23702446 : Champagné (1) – St Maurice Gençay (1) en poule D du 12/09/21 remis le 19/12/21

Suite à l'accord entre les deux clubs, la rencontre en rubrique est inversée et se déroulera sur le terrain de St Maurice la Clouère le 18/12/21 à 20h.

Match n° 23702512 : St Maurice Gençay (1) - Champagné (1) en poule D du 15/05/22

Suite à l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Champagné.

Match n° 23702640 : St Benoît (3) – Vouneuil-Béruges (2) en poule E du 05/12/21

Courriel du club de St Benoît (06/12/21 à 14h49) signalant un problème de tablette après match.

Feuille de match informatisée reçue.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757876 : Monts sur Guesnes (1) – St Léger de Montbrillais (3) en poule A du 05/12/21.

Match arrêté à la 83^{ème} minute suite à un fait de discipline.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier en instance.

**Match n° 23757874 : Les 3 Moutiers (1) – Vicq sur Gartempe (3) en poule A du 04/12/21.**

Feuille de match renseignée avec le forfait de l'équipe de Vicq sur Gartempe (3).

1^{er} forfait de l'équipe de Vicq sur Gartempe (3) (avec déplacement).

Amende de 31€ au club de Vicq sur Gartempe.

Match n° 23758004 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Colombiers (1) en poule B du 05/12/21

Feuille de match informatisée reçue sans précision sur la participation des remplaçants pourtant l'un d'entre eux s'est blessé à la 80^{ème} minute.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir **avant le mercredi 15/12/21** des informations sur la participation des remplaçants.

Dossier en instance.

Match n° 23757948 : Thuré Besse (2) – Les Roches La Villedieu (1) en poule B du 12/09/21 remis le 19/12/21

Courriels des clubs de Thuré Besse (07/12/21 à 08h27) et Les Roches La Villedieu (08/12/21 à 14h48) pour demander la désignation d'un arbitre.

Un arbitre a déjà été désigné sur cette rencontre.

Dossier classé.

Match n° 23758140 : Châtelleraut Réunionnais (1) – St Rémy sur Creuse (3) en poule C du 05/12/21.

Courriels des clubs de Châtelleraut Réunionnais (05/12/21 à 19h35) et St Rémy sur Creuse (07/12/21 à 18h19) signalant une inversion sur le score de la rencontre.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé

Match n° 23758532 : Château Larcher (3) – Boivre (3) en poule F du 05/12/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

DEPARTEMENTAL 6**Match n° 24015163 : Ingrandes / Antoigné (3) – Sammarçolles / Mouterre Silly (2) en poule A du 05/12/21**

Courriel du club de Sammarçolles (03/12/21 à 21h08) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Sammarçolles / Mouterre Silly (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Sammarçolles.

Match n° 24015070 : Savigny L'Evescault (2) – Quinçay (2) en poule B du 05/12/21

Courriel du club de Savigny L'Evescault (5/12/21 à 13h14) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Savigny L'Evescault (2) (sans déplacement de Quinçay (2))

Amende de 15€ au club de Savigny L'Evescault.

Match n° 24015071 : Beaumont St Cyr (5) – Espoir (1) en poule B du 05/12/21

Courriel du club de Beaumont St Cyr (06/12/21 à 15h04) signalant un problème de tablette.

Feuille de match papier et rapports FMI reçus.

Match n° 24015072 : Cissé / Avanton (2) – Vallée du Salleron (2) en poule B du 05/12/21

Courriel des clubs de Vallée du Salleron (06/12/21 à 23h08) et Cissé (07/12/21 à 01h34) fournissant la composition de leurs équipes.

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24014978 : Payroux Charroux Mauprévoir (3) – Aslonnes (1) en poule C du 05/12/21

Courriel du club de Payroux Charroux Mauprévoir (06/12/21 à 10h00) signalant des difficultés pour établir la FMI.

Feuille de match papier reçue.

**Match n° 24014980 : Lhonnaizé (1) – Smarves Iteuil (3) en poule C du 05/12/21**

Courriel du club de Smarves Iteuil (04/12/21 à 19h11) signalant le forfait de son équipe.
2^{ème} forfait de l'équipe de Smarves Iteuil (3) (sans déplacement)
Amende de 15€ au club de Smarves Iteuil.

Match n° 24014981 : Verrières (3) – St Maurice Gençay (2) en poule C du 05/12/21

Courriel du club de Verrières (06/12/21 à 07h34) donnant le score de la rencontre non saisi sur la FMI.
Feuille de match informatisée reçue sans résultat.
Confirmation du score par le club de St Maurice Gençay (06/12/21 à 16h42) à savoir : 4 à 0 en faveur de Verrières (3)
Feuille de match établie par la Commission.
Dossier classé.

Match n° 24014982 : Vouneuil Béruges (4) – Brion St Secondin (4) en poule C du 05/12/21

Courriel du club de Vouneuil Béruges (05/12/21 à 10h36) signalant le forfait de son équipe.
3^{ème} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (4) (sans déplacement de Brion St Secondin (4))
Amende de 15€ au club de Vouneuil Béruges.

CHAMPIONNATS FÉMININS

Rappel important :

Les reports de matchs ne sont pas autorisés

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 23775479 : Fontaine le Comte (1) – St Cerbouillé (1) du 05/12/21.

Courriel du club de Fontaine le Comte (05/12/21 à 12h19) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de Fontaine le Comte (1) (sans déplacement de St Cerbouillé (1)).
Amende de 31€ au club de Fontaine le Comte.

U 15

Match n° 23859875 : La Pallu (1) – Poitiers 3 cités (1) en Départemental 1 du 20/11/21**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 13 du 24/11/21, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités d'un licencié (licence n° 2547687798) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a formulé aucune observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 2 du 30/09/21) pour cinq (5) matchs de suspension à compter du 27/09/21 et que l'équipe de Poitiers 3 cités (1) évoluant en U15 Départemental 1 n'a effectivement joué que quatre (4) matchs depuis le 27/9/21 (02, 09 et 16/10/21 et le 13/11/21).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe de La Pallu (1) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission des jeunes.

Dossier classé.

**Match n° 23859883 : Poitiers 3 cités (1) – Jaunay Marigny (1) du 27/11/21**

Courriel du club de Poitiers 3 cités (28/11/21 à 22h32)

La Commission a reçu les rapports sur le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de la rencontre en rubrique de :

M. Maxime ROUGE, arbitre officiel de la rencontre (02/12/21 à 11h00)

MM. Victor METHIVIER Victor et Quentin DOREAU de Jaunay Marigny (banc de touche) (07/12/21 à 20h33)

MM. Yadali CAMARA et Khali CONTE de Poitiers 3 cités (banc de touche) (07/12/21 à 23h23)

Considérant que, dans un premier temps, le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de Jaunay Marigny a été effectué par M. Camara YADALI (licence n° 2546131518) du club de Poitiers 3 cités et que tous les joueurs ont présenté leur PASS sanitaire à jour et valide.

Considérant que, dans un deuxième temps, le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de Poitiers 3 cités a été effectué par M. Sasha VALLA (licence n° 2545104690) du club de Jaunay Marigny et que tous les joueurs n'ont pas pu présenter de PASS sanitaire ou de PASS sanitaire à jour et valide.

Considérant le PV du COMEX du 20/08/21 qui précise que si un club (voire les deux) ne dispose plus d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie : dans ce cas, la rencontre ne peut pas se tenir et le club en question perd le match par forfait.

Par ces motifs donne match perdu par forfait à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe de Jaunay Marigny (1).

Amende de 10€ au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier transmis à la Commission des jeunes.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 2**Match n° 23801411 : Vicq sur Gartempe (1) – Lusignan (1) du 12/12/21**

La rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de St Pierre de Maillé.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)**Match n° 24174798 : Autize Orée (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule B du 20/11/21****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 13 du 24/11/21, concernant la participation de joueuses du club de Poitiers 3 cités ne présentant pas de licences validées au jour de la rencontre.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a formulé aucune observation.

Considérant après vérification des fichiers que les joueuses licences n° 9603725787 (enregistrée le 02/12/21), n° 9603725912 (enregistrée le 30/11/21), n° 9603757005 (enregistrée le 30/11/21 mais non validée par la LFNA), n° 9602938031 (enregistrée le 30/11/21) et n° 9603725805 (enregistrée le 02/12/21 mais non validée par la LFNA) n'y figuraient pas et qu'en conséquence, elles ne pouvaient pas être inscrites sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique, ni y participer,

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Autize Orée (1) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier classé.



Match n° 24174800 : Poitiers 3 cités (1) - Niort Chamois / Echiré / Chauray (1) en poule B du 27/11/21

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1) de joueuses dont la licence n'était pas validée ou non enregistrées au jour de la rencontre.

- licence n° 9603725787 enregistrée le 02/12/21
- licence n° 9603725912 enregistrée le 30/11/21
- licence n° 9603757005 enregistrée le 30/11/21 mais non validée par la LFNA
- licence n° 9602938031 enregistrée le 30/11/21
- licence n° 9602912076 enregistrée le 30/11/21

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 décembre 2021**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 24174848 : Thouars (1) – Lusignan (2) en poule E du 04/12/21

Courriel du club de Thouars (01/12/21 à 19h41) signalant le forfait général de son équipe.

Amende de 10€ au club de Thouars.

Remarque : l'équipe de Thouars (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 24129807 : Coussay (1) – Sammarcolles / Mouterre Silly (1) du 28/11/21

Courriel de Coussay (07/12/21 à 13h29) fournissant la composition de son équipe.

Feuille de match informatisée reçue tardivement.

Match n° 24129821 : Poitiers Beaulieu (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) du 28/11/21

La Commission renouvelle la demande de rapport faite sur le PV n° 14 du 01/12/21 à recevoir **avant le mercredi 15/12/21 dernier délai**.

Sans réception de rapport à cette date, la Commission donnera match perdu aux deux équipes.

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Alexandre MARTEAU.

La Commission demande un rapport sur le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de la rencontre en rubrique ainsi que la photo de la composition des équipes (si elle a été faite) ou la composition des équipes à recevoir avant le mercredi 08/11/21 à :

M. Alexandre MARTEAU (arbitre officiel de la rencontre) pour un complément d'informations éventuel.

M. Saïd KAMAL (Président du club de Poitiers Beaulieu) et à un dirigeant présent le jour du match.

MM. Cyrille BAJOUX (Président du club de L'Espinasse) et Jérôme BORDIER (Président du club de La Puye La Bussière) ainsi qu'à un dirigeant présent le jour du match.

Dossier en instance.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 24129866 : Quinçay (2) – Boivre (2) du 28/11/21

Courriel du club de Quinçay (29/11/21 à 13h11) sur la non-inscription des remplacements de la rencontre en rubrique.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS (04/12/21 à 11h10) donnant les remplacements effectués durant le match.



Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels des clubs d'Antoigné, Avanton, Boivre, Châtelleraut SO, Chauvigny, La Pallu, Moncontour et Valence en Poitou-Couhé :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriel du club de Lusignan :

Pris note

Courriel de M. Sébastien BEAUFILS (Arbitre) :

Pris note

Courriel du club de Poitiers 3 cités du 12/12/21 :

La Commission relance la LFNA pour obtenir une réponse sur le dossier.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontre du 28/11/2021

Match n° 24129807 : Coussay (1) – Sammarçolles / Mouterre Silly (1) en Coupe Louis David
le 01/12/21 à 17h50

Rencontres du 05/12/21

Match n° 23758400 : Sommières St Romain (2) – Blanzay (1) en poule E
le 07/12/21 à 18h16

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 12€

Rencontre du 27/11/21

Match n° 24174787 : Celles Verrines (1) – Bressuire (1) en U11 / U 13 F poule A

Amende de 24€

Rencontres des 27 et 28/11/21

Match n° 24129811 : Valdivienne (1) – Jardres (1) en Coupe Louis David

Match n° 24129860 : Naintré (3) – Vicq sur Gartempe (3) en Challenge des réserves0

Match n° 24129875 : Valdivienne (2) – Poitiers Cep (2) en Challenge des réserves

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 15 décembre 2021 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 9 décembre 2021
Procès-verbal n° 8

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi) et Sylvie TESSERAU - M. Christian SAVIGNY
Invitée Mme Sandrine VERMOND
Excusés : Mmes Charlotte THEBAULT-PADELLEC et Chantal PINTAULT - M. Jean-Paul PINTAULT

Approbation du PV n° 7 sans modification

MATCHS REMIS

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886179	Jaunay-Marigny (1)	Availles en Châtelleraut (1)	Coupe Régionale U17	08/01/22
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886183	Gj 3 Vallées 86 (1)	Ozon (1)	Coupe Gambardella	08/01/22
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886184	Beaumont/Dissay (1)	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Coupe Régionale U17	08/01/22
U17/U18	D1	/	9	04/12/21	23886216	Availles en Châtelleraut (1)	Loudun/Asm (1)	Cas COVID	22/01/21
U17/U18	D1	/	9	04/12/21	23886220	Poitiers 3 Cités/Cep (1)	Ozon (1)		15/01/21
U15	D2	B	6	27/11/21	24050824	Cha/Smg/Brio/Som/Chat (1)	Ligugé/Sm-It/Fon/Nou (3)	Cas COVID	18/12/21
U13	D3	B	6	27/11/21	24050992	St Savin/Vicq (2)	Dissay (2)	Cas COVID	18/12/21
U13	D3	D	5	20/11/21	24050931	Nouaillé/Les Roches -Vill (2)	Nieuil/Mignlaoux (2)	Cas COVID	18/12/21
U13	D3	D	6	27/11/21	24050935	St Savin/Vicq (1)	Valvivienne (1)	Cas COVID	18/12/21

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

PRÉPARATION DES ÉQUIPES

▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

▪ UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE



Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

IMPORTANT

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

CHALLENGE U17/U18

1^{er} tour le 15 janvier 2022

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
A	VICQ/SAINT SAVIN (1)	D2A	CONTRE	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1
B	MONTAMISE/SEVRES (2)	D2B	CONTRE	LIGUGE/SM-IT/FONT (3)	D1
C	GJ AVENIR 86 (1)	D2A	CONTRE	LOUDUN/ASM (1)	D1
D	JAUNAY-MARIGNY (1)	D1	CONTRE	VOUNEUIL/V (1)	D2A
E	PORTUGAIS CHATEL. (1)	D2A	CONTRE	MONTAMISE/SEVRES (1)	D1
F	MIGNALOUX/NIEUIL/RV (2)	D2B	CONTRE	VALENCE EN POIT OC / VIVONNE (1)	D2B
G	MONTMORILLON (2)	D2	CONTRE	MIGNALOUX/NIEUL/RV (1)	D1
H	SAINT BENOIT (1)	D2	CONTRE	LA PALLU/CERN/ST GEN (1)	D1
I	GJ FOOT SUD 86 (1)	D2B	CONTRE	CHASSENEUIL-ST GEORGES (1)	D2A
J	NAINTRE (1)	D2A	CONTRE	VOUNEUIL-BERUGES/ASPTT (1)	D2B
K	CHAT. L/STMG/SOM (1)	D2B	CONTRE	GJ VAL DE VONNE (1)	D2B

Sont exemptes du 1er tour, les équipes de Beaumont-Dissay (1), Ozon (1), GJ 3 Vallées 86 (1), Availles en Châtelleraut (1), Poitiers 3 Cités-Poitiers Cep 1892 (1).



2^{ème} tour du 29 janvier 2022
(Huitièmes de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	VAINQUEUR A		CONTRE	VAINQUEUR E	
2	VAINQUEUR G		CONTRE	GJ 3 VALLEES 86	D1
3	VAINQUEUR C		CONTRE	OZON (1)	D2A
4	BEAUMONT/DISSAY (1)	D1	CONTRE	VAINQUEUR D	
5	VAINQUEUR K		CONTRE	VAINQUEUR B	
6	AVAILLES EN CHAT (1)	D1	CONTRE	VAINQUEUR J	
7	VAINQUEUR F		CONTRE	VAINQUEUR I	
8	VAINQUEUR H		CONTRE	POITI 3 CITES / POITI CEP(1)	D1

U15

Match n° 23859883 : Poitiers 3 Cités (1) – Jaunay-Marigny (1) en Départemental 1 du 27/11/21

Match non joué sur décision de l'arbitre.

La Commission prend note de la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux de donner match perdu par forfait à l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) pour en donner le gain à l'équipe de Jaunay-Marigny (1)

Dossier classé.

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24050847 : Naintré (1) – GJ Avenir 86 (1) en Départemental 2 poule A du 20/11/21

Feuille de match papier reçue cette semaine

Dossier classé.

Match n° 24050791 : Naintré (2) – Dissay/Beaumont (2) en Départemental 2 poule C du 20/11/21

Feuille de match papier reçue cette semaine

Dossier classé.

Match n° 24050823 : Vivonne (1) – St Savin/Vicq (1) en Départemental 2 poule B du 04/12/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 16 décembre 2021.

Dossier en instance.



CHALLENGE U15

Tour préliminaire du 15 janvier 2022

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
A	CISSE (1)	D2C	CONTRE	NAINTRE (1)	D2A
B	DISSAY/BEAUMONT (1)	D2D	CONTRE	MIGNE AUX (2)	D2C
C	NEUVILLE (1)	D2C	CONTRE	CENON/ANT/TH/ING (1)	D2A
D	SAINT BENOIT (1)	D2D	CONTRE	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1
E	LA PALLU (1)	D1	CONTRE	VOUILLE/QUINCAY (1)	D2C
F	NIEUL/MIGNAL/RV (1)	D2B	CONTRE	BOIVRE/GJ VONNE/VASL(1)	D2C
G	MIREBEAU/L'ENVIGNE (1)	D2A	CONTRE	SEVRES/MONTAMISE (1)	D1
H	CHAMP/SMG/BRI/SOM/CH.L (1)	D2B	CONTRE	ASPTT/VOUNEUIL- BER (1)	D2D

1^{er} tour du 29 janvier 2022 (Seizièmes de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	VAINQUEUR TP A		CONTRE	SO CHATELLERAULT (2)	D1
2	GJ FOOT SUD 86 (2)	D1	CONTRE	GJ 3 VALLEES 86 (2)	D2C
3	LIGUGE/SM-IT/FON/NO (3)	D2C	CONTRE	VAINQUEUR TP B	
4	OZON	D2A	CONTRE	ST SAVIN/VICQ (1)	D2B
5	VAINQUEUR TP G		CONTRE	MIGNE AUX (1)	D2D
6	ASM/LOUDUN/SAM/NV (1)	D2A	CONTRE	BUXEROLLES (1)	D2D
7	JAUNAY MARIGNY (1)	D1	CONTRE	VAINQUEUR TP C	
8	PORTUGUAIS CHAT (1)	D2A	CONTRE	SEVRES/MONTAMISE (2)	D2D
9	LA PALLU/CER/JAUN/CHASS (2)	D2C	CONTRE	GJ AVENIR 86 (1)	D2A
10	VAINQUEUR TP F		CONTRE	POITIERS 3 CITES (1)	D1
11	UES MONTMORILLON (2)	D1	CONTRE	GJ VVM CHAUVIGNY (2)	D2B
12	POITIERS ASAC (2)	D1	CONTRE	VAINQUEUR TP E	
13	DISSAY/BEAUMONT (2)	D2D	CONTRE	NAINTRE (2)	D2C
14	VAINQUEUR TP D		CONTRE	AVAILLES EN CHAT (1)	D2A
15	VALENCE EN POITOU OC (1)	D2B	CONTRE	LIGUGE/SM-IT/FON/NO (2)	D1
16	VIVONNE (1)	D2B	CONTRE	VAINQUEUR TP H	

Équipes issues du tour préliminaire du 15 janvier 2022

FESTIVAL FOOT U13

2^{ème} tour – Samedi 29 janvier 2022

**CHALLENGE DANSAC U13****2^{ème} tour**

Les équipes du SO Châtelleraut (3 et 4) et du Stade Poitevin (3) ne sont pas qualifiées pour le prochain tour conformément à l'article 2 du règlement du challenge DANSAC : « Une seule équipe par club pourra participer au 3^{ème} tour, le cas échéant, l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée sera repêchée. »

Poule A

Forfait de l'équipe de La Pallu/Cernay/St Genest (2) pour cas COVID

Poule B :

Qualification aux jongleries du club de Sèvres/Montamisé (2)

-Biard (1) : 1 point, et 118 jongleries

-Sèvres/Montamisé (2) : 1 point, et 178 jongleries

Poule E

Forfait de l'équipe d'Antoigné/Ingrandes/Thuré/Cenon (1)

Amende de 10€ au club d'Antoigné

3^{ème} tour – Samedi 29 janvier 2022**PLATEAUX U11**

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement** par courrier au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.

Sur la feuille de résultat doit figurer la date des rencontres, le niveau, la poule, le nom du responsable du plateau et son numéro de téléphone, le nom du club organisateur.

Journée 4 du 04/12/21

Journée 4 du 04/12/21

Poule B plateau 2

Forfait de l'équipe de Chasseneuil st Georges (1). Amende de 10€ au club de Chasseneuil St Georges

Poule D plateau 1

Forfait de l'équipe du Gj Foot Sud 86 (1). Amende de 10€ au Gj Foot Sud 86.

Poule E plateau 2

Forfait de l'équipe de Gj Foot Sud 86 (2). Amende de 10€ au Gj Foot Sud 86.

Poule F plateau 2

Forfait de l'équipe de Vicq/St Savin (2). Amende de 10€ au club de Vicq sur Gartempe

Poule G plateau 2

Absence de l'équipe de Coussay la Roche (1) pour cas Covid

Poule H plateau 2

Forfait de l'équipe de Vouneuil-Béruges (3). Amende de 10€ au club de Vouneuil-Béruges

**Poule I plateau 1**

Forfait de l'équipe de Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (3). Amende de 10€ au club de Loudun

Poule J plateau 1

Forfait de l'équipe de Dissay (2). Amende de 10€ au club de Dissay

Poule J plateau 2

Absence de l'équipe de Gj VVM-Chauvigny (5) en raison de son forfait général

Poule K plateau 1

Plateau annulé

Forfait de l'équipe de Gj Avenir 86 (2). Amende de 10€ au Gj Avenir 86

Forfait de l'équipe de Thuré/Cenon/Antoigné/Ingrandes (1). Amende de 10€ au club de Thuré-Besse

Poule K plateau 2

Forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2). Amende de 10€ au club de Châtelleraut Portugais

Poule L plateau 2

Absence de l'équipe de Valdivienne (2) pour cas Covid

Forfait de l'équipe de Saulgé (1). Amende de 10€ au club de Saulgé

Poule M plateau 2

Forfait de l'équipe de Valence en Poitou (1). Amende de 10€ au club de Valence en Poitou



PLATEAUX U11 – GOLF FOOT

JOURNEE GOLF FOOT
DU 11 DECEMBRE 2021 RENDEZ VOUS A 10H00

Poule A
LOUDUN 1
LOUDUN 2
LOUDUN/SAM/NV 3
MIREBEAU 1

Poule B
ASM 1
ASM 2
CERNAY ST GENEST 1
L'ENVIGNE 1

Poule C
POITIERS STADE 1
POITIERS STADE 2
POITIERS ASAC 1
POITIERS ASAC 2

Poule D
QUINCAY 1
VOUILLE-VENDELOGNE 1
VOUILLE-VENDELOGNE 2
LATILLE BOIVRE 1

Poule E
CISSE 1
CISSE 2
LA PALLU 1
LA PALLU 2

Poule F
SO CHATELLERAULT 1
SO CHATELLERAULT 2
SO CHATELLERAULT 3
SO CHATELLERAULT 4

Poule G
PORTUGAIS CHATELLERAULT 1
PORTUGAIS CHATELLERAULT 2
OZON 1
SO CHATELLERAULT 5

Poule H
JAUNAY MARIGNY 1
JAUNAY MARIGNY 2
DISSAY 1
DISSAY 2

Poule I
THURE/BESSE/CENON INGRANDES/ANTOIGNE 1
THURE/BESSE/CENON INGRANDES/ANTOIGNE 2
AVAILLES EN CHATELLERAULT 1
SO CHATELLERAULT/COUSSAY

Poule J
GJ AVENIR 86 1
GJ AVENIR 86 2
BEAUMONT 1
BEAUMONT 2

Poule K
GJ VVM CHAUVIGNY 1
GJ VVM CHAUVIGNY 3
GJ VVM CHAUVIGNY 3
GJ VVM CHAUVIGNY 4

Poule L
BONNEUIL MATOURS 1
NAINTRE 1
VICQ ST SAVIN 1
VICQ ST SAVIN 2

Poule M
BUXEROLLES 1
BUXEROLLES 2
BUXEROLLES 3
POITIERS BEAULIEU FC 1

Poule N
VOUNEUIL/BERUGES 1
VOUNEUIL/BERUGES 2
VOUNEUIL/BERUGES 3
BIARD 1

Poule O
UES MONTMORILLON 2
SAULGE 1
ADRIERS/USSON/ISLE 1
UES MONTMORILLON 3

Poule P
MIGNE AUXANCES 1
MIGNE AUXANCES 2
MIGNE AUXANCES 3
NIEUL L'ESPOIR 1

Poule Q
GJ 3 VALLEE 86 1
ST MAURICE/GENCAY 1
VALDIVIENNE 1
VALDIVIENNE 2

Poule R
NOUAILLE 1
POITIERS STADE 3
POITIERS 3 CITES 1
POITIERS 3 CITES 2

Poule S
NEUVILLE 1
NEUVILLE 2
CHASSENEUIL/ST GEORGES 1
POITIERS CEP 1892 1

Poule T
LIGUGE/SMARVES/ITEUIL 1
LIGUGE/SMARVES/ITEUIL 2
LIGUGE/SMARVES/ITEUIL 3
FLEURE 1

Poule U
MIGNALOUX 1
MONTAMISE SEVRES 1
MONTAMISE SEVRES 2
MONTAMISE SEVRES 3



Poule V
GJ FOOT SUD 86 1
GJ FOOT SUD 86 2
GJ VAL DE VONNE 1
GJ VAL DE VONNE 2

Poule W
VALENCE EN POITOU 1
VALENCE EN POITOU 2
VIVONNE 1
CHATEAU LARCHER/L/ASL/USRV 1

Poule X
FONTAINE LE COMTE 1
FONTAINE LE COMTE 2
ST BENOIT 1
ST BENOIT 2

Poule Y
UES MONTMORILLON 1
POITIERS CEP 1892 2
LIGUGE/SM/IT 4
NOUAILLE 2

Poule Z
BEAUMONT 3
MIGNALOUX 2
POITIERS ASAC 3

CLUB RECEVANT

Les documents relatifs à l'organisation de la journée Golf foot sont disponibles sur le site du District rubrique documents généraux

La Commission vous remercie d'adresser les feuilles de licences, de pratique et d'évaluation de la journée Golf Foot dès le lundi suivant le plateau.

U6/U9

RAPPEL

La liste des joueurs présents avec numéros de licence (pour les groupements et ententes faire une fiche détaillée par club – CONSEIL : établir au préalable la liste complète de l'effectif pour la saison) est à fournir à l'arrivée chez le club organisateur

Le club recevant doit compléter la fiche compte rendu de plateau et adresser dès le lundi l'ensemble des documents au District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Match n° 24050847 : Naintré (1) – GJ Avenir 86 (1) en U15 Départemental 2 poule A du 20/11/21

Match n° 24050791 : Naintré (2) – Dissay/Beaumont (2) en U15 Départemental 2 poule C du 20/11/21

Feuilles de matchs reçues cette semaine mais postées dans les temps (cachet de La Poste).

La Commission retire l'amende pour feuilles de match manquantes.

Amende de 12€

Plateaux U11 – journée du 04/12/21

Poule E – plateau 1 : Neuville

Poule F – plateau 1 : St Benoit

Poule H - plateau 1 : GJ Val de Vonne

Poule H - plateau 2 : Poitiers Asac

Poule I - plateau 2 : Thuré

Poule M – plateau 1 : Poitiers Asac



Plateaux U11 non reçus à ce jour (par courrier)

Poule B – plateau 1 du 20/11/21 : Stade Poitevin
Poule B – plateau 1 du 27/11/21 : Chasseneuil St Georges

Poule C – plateau 2 du 13/11/21 : Poitiers 3 Cités
Poule C – plateau 2 du 27/11/21 : St Benoît

Poule E – plateau 1 du 27/11/21 : Gj Foot Sud 86

Poule G – plateau 2 du 27/11/21 : Loudun

Poule J – plateau 1 du 20/11/21 : Poitiers Asac

Poule M – plateau 1 du 13/11/21 : Mignaloux
Poule M – plateau 2 du 13/11/21 : Valence en Poitou OC
Poule M – plateau 2 du 20/11/21 : Nouaillé

Prochaine réunion : jeudi 16 décembre 2021 à 14h
Le Président, Philippe BARRITAUULT



COMMISSION DE DISTRICT D'ARBITRAGE

Réunion du lundi 22 Novembre 2021 Procès-verbal n° 3

Président : M. Bruno DUPUIS.

Présents : MME. Isabelle TOURRAIS.
MM. Jean Michel APERCE, Albert BOUCHET, Ludovic BRUNETEAU, Hugo CHAMOLEY, Gaël CHARON, Jacques DANTAN (représentant de la commission technique), David PLAINCHAMP, Patrick RIVIERE, et Jean-Louis RIDEAU.

Excusés : MM. Juba ASMA, Léo BEULET, Jordan MORISSON (Chargés de mission) et Sébastien AUBINEAU (Président CDPA et représentant des arbitres au Comité de Direction), Séverin RAGER (C.T.R.A) et Jean Michel GUILLET (Représentant du Comité de Direction à la CDA).

Assiste : M. Maxence GUIN (réfèrent administratif)

Approbation à l'unanimité du PV N°2 du 11 Octobre 2021 à l'unanimité.

INFORMATION

La CDA souhaite un prompt rétablissement à Alice Aubourg et Patrick Jalladeau ainsi qu'à l'ensemble des arbitres blessés actuellement.

LECTURE DES COURRIERS

Courriel du club de MONTAMISE en la personne de M. PAYNOT Nicolas : Pris connaissance. Le dossier est transmis au secrétariat du District.

Courriel de Loïc EPAIN : La CDA prend acte de sa candidature en tant qu'arbitre-assistant.

Courriel de Thibault PICART : Pris connaissance. La CDA le remercie pour les services rendus à l'arbitrage et regrette sa décision.

Courriel du club de COUSSAY LES BOIS : Pris connaissance.

Courriel de Corentin CHARRON : Pris connaissance.

Courriel de Pierre AUDIGUET : Pris connaissance.

Courriel de Jean-Philippe DIAS MOREIRA : Pris connaissance.

Courriel de Maxence GUILLEBAULT : Pris connaissance. Le nécessaire sera fait.

Courriel de Tanguy FLOZE : Pris connaissance.

Reçu les certificats médicaux :

Victor DUGAST (du 20 au 31/10)

Thibaut GUILLEMOT pour une durée de 10 jours (à compter du 13/11)

Sylvain LEPRETRE (du 05 au 06/11)

Aurélien PIVETEAU de 14 jours (à compter du 15/11)

Nicolas CLAIRGEAU de toute activité sportive jusqu'à nouvel ordre (à compter du 03/11)

Fabrice IMBERT pour une durée de 45 jours (à compter du 09/11)

Ludovic AUGER pour une durée de 1 mois (à compter du 12/11 – un certificat de reprise lui est demandé pour sa reprise de l'arbitrage)

Nicolas GIRAUD (certificat de reprise)

Ronan LE COARER pour une période de 7 jours (à compter du 05/11)

Goulwen LHERAUD pour une durée de 10 jours (du 02 au 14/11)

David FERREIRA (certificat de reprise)



Alice AUBOURG pour un arrêt de toute activité physique pour une durée indéterminée (à compter du 26/10), Aymeric DUVAL pour une durée de 1 mois (à compter du 28/10 jusqu'au 30/11)
Jean-Charles FONTAINE (du 08 au 13/11)
Éric EPO IBEL pour une durée de 10 jours (à compter du 31/10)
Sébastien THOMAS pour une durée de 7 semaines (à compter du 18/10)
Franck DAZAS pour un arrêt de sport pour une durée de 10 jours (à compter du 27/10)
Benoit VANWYNSBERGHE Benoit pour sa reprise de l'arbitrage.

POINT SUR LES TESTS PHYSIQUES SAISON 2021/2022

Les trois premières séances (21/09 – 23/09 – 02/10) ont été effectuées sur les installations du stade de Saint NICOLAS à POITIERS (86). Le premier test de rattrapage a été effectué **le samedi 6 novembre 2021**.

Un dernier test de rattrapage sera effectué prochainement (lieu et date à confirmer) pour les arbitres excusés et pour les arbitres ayant fourni un certificat médical d'exemption (aux dates précitées).

Les modalités des tests physiques restent inchangées.

Un lien Doodle sera envoyé aux arbitres concernés.

INFORMATIONS GENERALES

Point sur les désignations seniors : Difficultés à venir sur les futures désignations. Il est fait appel de plus en plus aux jeunes arbitres pour pallier certaines désignations non couvertes.

Point sur les désignations jeunes : Certains jeunes sont très sollicités par la LFNA (JAR et candidat JAR).

Certains de nos jeunes arbitres sont, aussi, désignés en seniors district (arbitre-assistant) pour pallier aux difficultés.

Point sur les observations : La deuxième réunion a été effectuée **le vendredi 12 novembre 2021 à 19h00** au District.

A noter que pour les arbitres concernés par ces obligations, **qu'une dernière session de rattrapage** (date à fixer ultérieurement) sera organisée avant le 31/12/2021 afin que tous les arbitres puissent **remplir leurs obligations**.

Rappel : La CDA ordonne aux arbitres qui officient sur les matchs amicaux (non désignés officiellement) de ne pas porter leur écusson.

Le District et la CDA se déchargent de toutes responsabilités en cas d'incidents.

ECOLES D'ARBITRAGE

Pour rappel, deux seront décentralisées (une en 2021 et la seconde en 2022).

Un Doodle vous sera envoyé pour inscription.

La première réunion a eu lieu le **22/10/2021 à 19h00** au District de la Vienne.

La deuxième aura lieu le **26/11/2021 à 18h45** au stade Michel BREMAUD à BEAUMONT (86).

La CDA espère que les arbitres participeront activement à ces réunions.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Albert BOUCHET nous fait un compte-rendu du stage spécifique Féminines LFNA qui a eu lieu le 13-14/11/2021 à Marsac (24).

Le responsable de la formation nous informe qu'un rassemblement sera proposé au District pour convier l'ensemble des arbitres à partager une préparation physique collective.

Les dates retenues sont le 09/12/2021, le 10/12/2021 et le 14/12/2021 (rendez-vous en tenue sportive à 19h00, devant le District, pour un footing d'environ 1h30).

Un mail a déjà été envoyé aux arbitres le 15/11 pour cette information.

Prochaine CDA le lundi 10/01/2022 à 18H30 au District de la Vienne de Football

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
Ludovic BRUNETEAU**



COMMISSION DE DISTRICT D'ARBITRAGE

Réunion restreinte du 03 Décembre 2021 (Visio) PV n°4

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. BRUNETEAU Ludovic, PLAINCHAMP David

RESERVE TECHNIQUE

Match n° 24050821 NIEUIL L'ESPOIR – GJ 3 VALLEES 86 en U15 D2 Poule B du 20/11/2021 à 15H00.

NIEUIL L'ESPOIR – GJ 3 VALLEES 86 **Score : 3 – 2**

Arbitre bénévole : CAILLAUD Maxime

Le GJ 3 VALLEES 86 confirme la réserve technique du 20 Novembre 2021 par mail au District le 22 Novembre 2020 à 17h50.

Après lecture des rapports, il s'avère que les motifs énoncés dans les courriers de GJ 3 VALLEES 86 et du club de NIEUIL L'ESPOIR ne rentrent pas dans les critères d'une réserve technique recevable.

Attendu que la réserve a été déposée après-match et non sur le fait contesté.

La Commission de District d'arbitrage déclare la réserve non fondée et transmet le dossier à la Commission Sportive pour suite à donner.

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
BRUNETEAU Ludovic**



COMMISSION DE L'ÉTHIQUE ET DE LA PREVENTION

Réunion du 3 novembre 2021
PV n° 2

Président : M. COLIN Daniel
Co-Président : M. CANTET Dominique
Présents : Mmes BARAUDON Ginette, LAGRANGE Marie-Hélène, MM ARTUS Dominique, GALLAIS Raymond, NICOLAS Jean-Marie, PETONNET Bernard
Excusés : MM. BERNARDEAU Rémi, FRAUDEAU Daniel, GAULT Roger, GIRAUD Dominique, VERGNAUD Yves, GIRAUD Sylvain

1-Validation du PV n° 1 de la séance précédente.

2-Les membres de la commission sont tous invités à participer à l'AG Ordinaire, Extraordinaire et Financière.

3-Daniel Colin invite à la nomination d'un co-président au sein de la Commission, Dominique Cantet accepte la fonction.

4- Intervention d'Adeline, Directrice Administrative du District, qui rapporte que l'ouverture des championnats s'accompagne d'attitudes plutôt positives des joueurs sur le terrain mais qui s'avèrent plus dommageables pour le public, celui-ci se manifeste trop souvent par des incivilités et violences verbales.

5- La Commission exprime à la Directrice Administrative son regret vis-à-vis de la presse sportive départementale. C'est en effet par un simple entrefilet que les journaux locaux ont relaté les comportements fair-play des joueurs d'Usson-L'Isle. L'arbitre de la rencontre et les membres du club de Chateau Larcher se sont félicités du comportement éthique de Quentin Fléchier, joueur de l'Entente Usson/Isle.

6- En matière de Féminines, l'exigence du Pass Sanitaire semble générer une diminution dans cette catégorie d'âge. Dans le club de La Chapelle Bâton, par exemple, la gestion des sportives est ressentie comme pesante et compliquée par de nombreuses dirigeantes et entraîneurs(ses) du 86 et du 79. Plusieurs joueuses semblent de plus s'être investies dans d'autres activités que le football.

Plus globalement, les adolescents d'au moins 12 ans et 2 mois doivent désormais présenter le pass sanitaire à l'entrée des stades. Il s'agit là d'une nouvelle complexité pour les clubs qui doivent mobiliser les éducateurs sportifs et dirigeants avec le risque d'exclusion de la pratique du football des jeunes joueuses et joueurs. Le confinement passé semble continuer d'agir comme un élément démobilisateur dans le sens où de nombreux parents ont attendu et recherché une « visibilité » avant de reprendre une licence pour leur enfant.

Cette absence de visibilité à moyen terme paraît avoir également joué chez les animateurs et éducateurs de football, leur recrutement est souvent difficile.

7- Challenge Ethique et Convivialité

Un seul Challenge intermédiaire ? La question se pose en Départemental 6, aujourd'hui fragilisée. De nombreuses équipes déclarent forfait, le Challenge Ethique et Convivialité s'en trouve menacé.



CHARTES « ETHIQUE »

Une 8^{ème} réunion de travail a eu lieu à Sèvres-Anxaumont le lundi 22 novembre. Il s'agissait de proposer un outil de communication sur les différents volets des Chartes, un outil simple, facile de mise en œuvre dans les clubs.

La rédaction des différents volets des Chartes représente le document de base de nos travaux. Cette 1^{ère} étape est achevée.

La seconde phase de nos réflexions concrétise la mise en œuvre des Chartes et la philosophie de nos travaux. Il s'agit là d'une proposition de démarche vers l'ensemble des acteurs du football.

DIVERS

Un tour de table est effectué.

Prochaine réunion le mercredi 15 décembre à 17h45 au District de Football.

Les secrétaires,
Dominique Artus et Dominique Cantet.



DOCUMENTS DIVERS

ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Département 5	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1